

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TF20000 SERIES

Section 1. Identification

Nom du produit : TRI-FLOW® Lubrifiant Industriel
TF20005,20006,20009,20025

Code du produit : TF20000 SERIES

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Type de produit : Aérosol.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Peinture ou matériau lié à la peinture.

Manufacturier : Tri-Flow Industrial Group
Cleveland, OH 44115

Numéro de téléphone d'urgence de la société : US / Canada: (216) 566-2917
Mexique: SETIQ 800-00-214-00 / 55-5559-1588 Disponible 24 heures/365 jours par année

Numéro de produit d'information téléphonique : US / Canada: 877-487-4356
Mexique: Non disponible

Transport Numéro d'urgence : US / Canada: (800) 424-9300
Mexique: SETIQ 800-00-214-00 / 55-5559-1588 Disponible 24 heures/365 jours par année

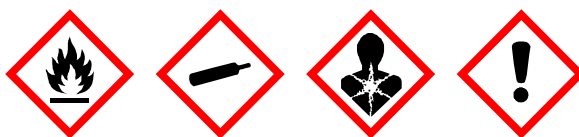
Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange : AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1
GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 36.2 % (orale), 38.2 % (cutanée), 36.2 % (par inhalation)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Date d'édition/Date de révision : 4/19/2024

Date de publication précédente : 1/23/2024

Version : 22.02

1/18

TF20000 SERIES TRI-FLOW® Lubrifiant Industriel
TF20005,20006,20009,20025

SHW-85-NA-GHS-US

Section 2. Identification des dangers

Mentions de danger	: Aérosol extrêmement inflammable. - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. - Peut provoquer une allergie cutanée. - Peut irriter les voies respiratoires. - Peut provoquer somnolence ou des vertiges. - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence	
Généralités	: Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Prévention	: Porter des gants de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières ou brouillards. Le port de vêtements de travail contaminés ne doit pas être autorisé hors du lieu de travail. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage.
Intervention	: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Stockage	: Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Élimination	: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Éléments d'une étiquette complémentaire	UNE EXPOSITION EXCESSIVE ET PROLONGÉE À CE PRODUIT ENTRAÎNE DES EFFETS DIFFÉRÉS SUR LA SANTÉ. Contient des solvants capables de causer des dégâts permanents au cerveau ainsi qu'au système nerveux. L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort. AVERTISSEMENT: Ce produit contient des matières chimiques connue d'Etat de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale. S'il vous plaît se référer à la SDD pour plus d'informations. Tenir hors de portée des enfants. Garder à la verticale dans un endroit frais et sec. Ne pas jeter le bidon vide dans un compacteur de déchets ménagers.
Dangers non classés ailleurs	: Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	: Mélange
Autres moyens d'identification	: Non disponible.
Numéro CAS / autres identificateurs uniques	

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Nom des ingrédients	% en poids	Numéro CAS
Huile naphénique (pétrole) lourde	≥25 - ≤50	64742-52-5
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitee)	≥10 - ≤25	64742-47-8
Propane	≥10 - ≤25	74-98-6
Butane	≤10	106-97-8
Huile de paraffine hautement raffinée	≤5	64742-65-0
Acetate de pentyle	≤3	628-63-7
bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de baryum	≤3	25619-56-1
Pentene, 2,4,4-trimethyl-, sulfurized	<1	68515-88-8

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux à la suite d'une exposition ou si une personne se sent mal.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision	: 4/19/2024	Date de publication précédente	: 1/23/2024	Version	: 22.02	3/18
TF20000 SERIES	TRI-FLOW® Lubrifiant Industriel				SHW-85-NA-GHS-US	
	TF20005,20006,20009,20025					

Section 4. Premiers soins

- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

- Dangers spécifiques du produit** : Aérosol extrêmement inflammable. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque** : Aérosol inflammable.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Protéger du rayonnement solaire. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle (OSHA États-Unis)

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
Huile naphthénique (pétrole) lourde	64742-52-5	OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). [Oil mist, mineral] TWA: 5 mg/m ³ 8 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2023). [Mineral Oil, pure, highly and severely refined] TWA: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: Fraction inhalable NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). [OIL MIST MINERAL] TWA: 5 mg/m ³ 10 heures. Forme: Brouillard STEL: 10 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Brouillard
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	64742-47-8	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2023). [Kerosene as total hydrocarbon vapor] Absorbé par la peau. TWA: 200 mg/m ³ , (as total hydrocarbon vapor) 8 heures.
Propane	74-98-6	NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). TWA: 1000 ppm 10 heures. TWA: 1800 mg/m ³ 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1800 mg/m ³ 8 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2023). Appauvrissement en oxygène [asphyxiant]. Potentiel explosif.
Butane	106-97-8	NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). TWA: 800 ppm 10 heures. TWA: 1900 mg/m ³ 10 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2023). [Butane isomers] Potentiel explosif. STEL: 1000 ppm 15 minutes.
Huile de paraffine hautement raffinée	64742-65-0	OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). [Oil mist, mineral] TWA: 5 mg/m ³ 8 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2023). [Mineral Oil, pure, highly and severely refined] TWA: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: Fraction inhalable NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). [OIL MIST MINERAL] TWA: 5 mg/m ³ 10 heures. Forme: Brouillard STEL: 10 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Brouillard
Acetate de pentyle	628-63-7	NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). TWA: 100 ppm 10 heures. TWA: 525 mg/m ³ 10 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2023). [Pentyl acetate all isomers] TWA: 50 ppm 8 heures. STEL: 100 ppm 15 minutes. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 525 mg/m ³ 8 heures.
bis(dinonylnaphtalènesulfonate) de baryum	25619-56-1	Aucune.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Pentene, 2,4,4-trimethyl-, sulfurized

68515-88-8

Aucune.

Limites d'exposition professionnelle (Canada)

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
Raffinage du pétrole, distillats de pétrole, fraction légère hydrotraîtée	64742-47-8	CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [Kerosene/Jet fuels as total hydrocarbon vapour] Absorbé par la peau. Remarques: Application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures. TWA: 200 mg/m³, (as total hydrocarbon vapour) 8 heures. CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Kerosene/Jet fuels as total hydrocarbon vapour] Absorbé par la peau. 8 hrs OEL: 200 mg/m³, (as total hydrocarbon vapour) 8 heures. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). Absorbé par la peau. TWA: 200 mg/m³, (as total hydrocarbon vapour) 8 heures.
Propane	74-98-6	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 1000 ppm 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). VEMP: 1000 ppm 8 heures. VEMP: 1800 mg/m³ 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 1250 ppm 15 minutes. TWA: 1000 ppm 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). Appauvrissement en oxygène [asphyxiant]. Potentiel explosif. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). Appauvrissement en oxygène [asphyxiant]. Potentiel explosif.
Butane	106-97-8	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 1000 ppm 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). VEMP: 800 ppm 8 heures. VEMP: 1900 mg/m³ 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Butane all isomers] STEL: 1250 ppm 15 minutes. TWA: 1000 ppm 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [butane, all isomers] Potentiel explosif. STEL: 1000 ppm 15 minutes. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Hydrocarbures aliphatiques gazeux (Butane, tous les isomères)] Potentiel explosif. STEL: 1000 ppm 15 minutes.

Date d'édition/Date de révision

: 4/19/2024

Date de publication
précédente

: 1/23/2024

Version : 22.02

8/18

TF20000 SERIES TRI-FLOW® Lubrifiant Industriel
TF20005,20006,20009,20025

SHW-85-NA-GHS-US

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Huile de paraffine hautement raffinée	64742-65-0	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). [Oil mist, mineral] 8 hrs OEL: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard 15 min OEL: 10 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Brouillard
Acétate d'amyle normal	628-63-7	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 266 mg/m ³ 8 heures. 8 hrs OEL: 50 ppm 8 heures. 15 min OEL: 532 mg/m ³ 15 minutes. 15 min OEL: 100 ppm 15 minutes. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [Pentyl acetate, all isomers] TWA: 50 ppm 8 heures. STEL: 100 ppm 15 minutes. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Pentyl acetate, All isomers] TWA: 50 ppm 8 heures. STEL: 100 ppm 15 minutes. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). [Pentyl acetate all isomers] STEL: 100 ppm 15 minutes. TWA: 50 ppm 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). [Acétates de pentyle (tous les isomères)] VECD: 100 ppm 15 minutes. VEMP: 50 ppm 8 heures.
2-Butoxyéthanol	111-76-2	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 97 mg/m ³ 8 heures. 8 hrs OEL: 20 ppm 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). TWA: 20 ppm 8 heures. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). TWA: 20 ppm 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). VEMP: 20 ppm 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 30 ppm 15 minutes. TWA: 20 ppm 8 heures.

Limites d'exposition professionnelle (Mexique)

	No CAS	Limites d'exposition
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	64742-47-8	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2023). [Kerosene as total hydrocarbon vapor] Absorbé par la peau. TWA: 200 mg/m ³ , (as total hydrocarbon vapor) 8 heures.
Huile de paraffine hautement raffinée	64742-65-0	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016). [Highly refined mineral oils, mist, with the exception of cutting fluids] TWA: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard

Indices d'exposition biologique (États-Unis)

Aucun index d'exposition connu.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indices d'exposition biologique (Canada)

Aucun index d'exposition connu.

Indices d'exposition biologique (Mexique)

Aucun index d'exposition connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique : Liquide.
- Couleur : Clair.
- Odeur : Non disponible.
- Seuil olfactif : Non disponible.
- pH : Non applicable.
- Point de fusion et point de congélation : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition : Non disponible.
- Point d'éclair : Vase clos: -29°C (-20.2°F) [Pensky-Martens Closed Cup]
- Taux d'évaporation : 0.42 (acétate de butyle = 1)
- Inflammabilité : Aérosol inflammable.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Seuil minimal: 0.7%
Seuil maximal: 9.5%
- Tension de vapeur : 101.3 kPa (760 mm Hg)
- Densité de vapeur relative : 1.55 [Air = 1]
- Densité relative : 0.77
- Solubilité :

Médias	Résultat
l'eau froide	Non soluble

- Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation : Non disponible.
- Température de décomposition : Non disponible.
- Viscosité : Cinématique (40°C (104°F)): <20.5 mm²/s (<20.5 cSt)
- Poids moléculaire : Non applicable.

Produit en aérosol

- Type d'aérosol : Pulvérisation
- Chaleur de combustion : 34.798 kJ/g

Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Section 10. Stabilité et réactivité

- Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
- Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Huile naphtéinique (pétrole) lourde Butane Huile de paraffine hautement raffinée bis (dinonylnaphtalènesulfonate) de baryum Pentene, 2,4,4-trimethyl-, sulfurized	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	658000 mg/m³	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	2170 mg/m³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	3641 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Huile naphtéinique (pétrole) lourde bis (dinonylnaphtalènesulfonate) de baryum	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	0.1 MI	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	0.1 MI	-
Pentene, 2,4,4-trimethyl-, sulfurized	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	0.5 MI	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures	-
				500 uL	

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Section 11. Données toxicologiques

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitee)	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires Effets narcotiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitee)	Catégorie 2	-	-

Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitee) Huile de paraffine hautement raffinée	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Date d'édition/Date de révision : 4/19/2024	Date de publication précédente : 1/23/2024	Version : 22.02	13/18
TF20000 SERIES TRI-FLOW® Lubrifiant Industriel TF20005,20006,20009,20025			SHW-85-NA-GHS-US

Section 11. Données toxicologiques

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	15950.01 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	350.9 mg/l

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraîtée)	Aiguë CL50 2200 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Lepomis macrochirus</i>	4 jours
Acétate de pentyle	Aiguë CL50 65 ppm Eau douce	Poisson - <i>Gambusia affinis</i> - Adulte	96 heures

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IATA	IMDG
Numéro ONU	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS	AÉROSOLS	AÉROSOLS	AEROSOLS, flammable	AEROSOLS
Classe de danger relative au transport	2.1 	2.1 	2.1 	2.1 	2.1 
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	- ERG No. 126 Selon la taille du contenant, ce produit peut être expédié en vertu de l'exception liée aux restrictions sur les quantités limitées.	Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.13-2.17 (Classe 2). ERG No. 126 Selon la taille du contenant, ce produit peut être expédié en vertu de l'exception liée aux restrictions sur les quantités limitées.	- ERG No. 126 Selon la taille du contenant, ce produit peut être expédié en vertu de l'exception liée aux restrictions sur les quantités limitées.	- Selon la taille du contenant, ce produit peut être expédié en vertu de l'exception liée aux restrictions sur les quantités limitées.	Emergency schedules F-D, S-U Selon la taille du contenant, ce produit peut être expédié en vertu de l'exception liée aux restrictions sur les quantités limitées.

Section 14. Informations relatives au transport

Protections spéciales pour l'utilisateur : Les descriptions d'expédition plurimodale sont fournies à titre informatif et ne tiennent pas compte de la taille des contenants. La présence d'une description d'expédition pour un mode de transport particulier (mer, air, etc.) n'indique aucunement que le produit est emballé convenablement pour ce mode de transport. Il faut vérifier l'adéquation de l'emballage avant l'expédition du produit, et la conformité à la réglementation applicable revient uniquement à la personne offrant le produit à transporter. Les personnes qui chargent et déchargent les marchandises dangereuses doivent être formées sur les risques liés aux substances et sur les mesures à prendre en cas de situations d'urgence.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Nom d'expédition correct : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

SARA 313

La notification du fournisseur SARA 313 (40 CFR 372.45) se trouve sur les Fiches de données environnementales (FDE), le cas échéant.

Californie prop. 65

AVERTISSEMENT: Ce produit contient des matières chimiques connue d'Etat de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale.

Réglementations Internationales

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Listes internationales :

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIIC)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Indéterminé.
- Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé.
- Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.
- Inventaire de Corée (KECI)**: Indéterminé.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques de Taiwan**: Indéterminé.
- Stocks de la Thaïlande**: Indéterminé.
- Inventaire de Turquie**: Indéterminé.
- Stocks du Vietnam**: Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	3
Inflammabilité		4
Risques physiques		3

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

Section 16. Autres informations

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé	Sur la base de données d'essais
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2	Méthode de calcul
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	Méthode de calcul

Historique

Date d'impression : 4/19/2024

Date d'édition/Date de révision : 4/19/2024

Date de publication précédente : 1/23/2024

Version : 22.02

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association internationale du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
N/A = Non disponible
SGG = Groupe de séparation
NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Nous recommandons que chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique (FS) examine cette dernière soigneusement et consulte les ressources au besoin afin de bien comprendre les données comprises dans cette FS ainsi que tous les risques associés au produit. Nous fournissons cette information de bonne foi et nous croyons à son exactitude à la date indiquée dans la présente. Cependant, nous n'offrons aucune garantie, expresse ou implicite. L'information présentée ici ne s'applique qu'au produit tel qu'il est expédié. L'ajout de toute matière peut modifier la composition, les dangers et les risques de ce produit. Les produits ne doivent pas être remballés, modifiés ou teintés à moins d'instructions spécifiques de la part du fabricant, y compris, entre autres, en intégrant des produits non spécifiés par le fabricant ou en utilisant ou ajoutant des produits dans des proportions non spécifiées par le fabricant. Les exigences réglementaires sont sous réserve de changement et peuvent différer d'un emplacement ou d'un territoire à l'autre. Le client/acheteur/utilisateur est responsable de voir à ce que ses activités soient conformes aux lois fédérales, étatiques, provinciales ou locales. Les conditions d'utilisation du produit ne relèvent pas du fabricant, le client/acheteur/utilisateur est responsable de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sécuritaire de ce produit. Le client/acheteur/utilisateur ne doit pas utiliser le produit à d'autres fins que celles indiquées à la section applicable de cette FS sans d'abord consulter le fournisseur et obtenir des instructions de manutention écrites. En raison du foisonnement des sources

Date d'édition/Date de révision : 4/19/2024	Date de publication précédente : 1/23/2024	Version : 22.02	17/18
TF20000 SERIES TRI-FLOW® Lubrifiant Industriel TF20005,20006,20009,20025		SHW-85-NA-GHS-US	

Section 16. Autres informations

d'information, notamment les FS propres aux fabricants, le fabricant ne peut être tenu responsable des FS provenant d'une autre source.